

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_014

Objet : Election des délégués de la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	15
Procurations	0
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2026,

PRÉSENTS - BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, AIME Catherine, FRICARD Daniel, DARIO Maryline, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, CARRERE Stéphanie, GIONNE Céline, VAN ROYEN GORNESS Michael, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe, CHAIX Mélodie.

POUVOIRS - Néant.

EXCUSÉ - Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 7 janvier 2026,

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie de l'Albret et des Landes de Gascogne.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Je propose la candidature de :

- En qualité de titulaires : M. Christophe DELBREL, M. Philippe MARCO
- En qualité de suppléants : Patrice VILLARD, Isabelle PEREZ

J'invite tout autre candidat à se déclarer.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

- M. Christophe DELBREL
- M. Philippe MARCO

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

- M. Patrice VILLARD
- Mme Isabelle PEREZ

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Christophe DELBREL : 15 voix
- M. Philippe MARCO : 15 voix
- M. Patrice VILLARD : 15 voix
- Mme Isabelle PEREZ : 15 voix

M. Christophe DELBREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
M. Philippe MARCO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
M. Patrice VILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
Mme Isabelle PEREZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré
et voté à bulletin secret,*

➤ **DÉSIGNE**, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'Energie de l'Albret et des Landes de Gascogne :

- Délégués titulaires :
 - M. Christophe DELBREL
 - M. Philippe MARCO
- Délégués suppléants :
 - M. Patrice VILLARD
 - Mme Isabelle PEREZ

➤ **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président du Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire le : 02/04/2026
Transmission à la préfecture le : 02/04/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

